Locquirec : les naturalistes approuvent le programme contre la prolifération des algues vertes

De Thierry Burlot, vice-président du Conseil régional de Bretagne chargé de l'aménagement territorial et environnemental à Michel Cadot, préfet de la région Bretagne en passant par Guy Pennec, président du Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix : mardi dernier, à Morlaix, tous se sont accordés pour dire que l'élaboration de la charte de territoire « Anse de Locquirec-Bassin versant du Douron » fut marquée par une efficace concertation.

En effet, le document a été approuvé à l'unanimité ce 18 septembre par les personnes ayant pris part à sa définition (collectivités, représentants du monde agricole, associations environnementales). Le territoire de l'Anse de Locquirec (29) devient ainsi le 5ème à valider une charte parmi les 8 baies concernées par le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Par cet intermédiaire, il est prévu de diminuer de plus de 20% le flux d'azote d'ici 2015 dans le bassin versant du Douron.

Au-delà des discours convenus des politiques sur une Bretagne qui commencerait à s'unir pour faire face à un phénomène qui divise encore profondément les habitants du territoire, il faut souligner l'avancée que représente aujourd'hui le lancement de ce programme en matière de concertation. En effet, les associations environnementales ont approuvé le projet. Tout en émettant cependant de fortes critiques vis-àvis de son contenu...

Associations environnementales : une approbation en demi-teinte

Les associations de protection de l'environnement ont offert leur soutien à la charte. « Nous pensons que ce qui compte vraiment c'est l'engagement des agriculteurs et leur volonté d'évoluer. Et c'est pour cela que nous avons approuvé cette charte. Nous veillerons bien entendu à ce que ces engagements soient tenus » explique Daniel Picquet-Pellorce, représentant de Bretagne Vivante.

Toutefois les associations demeurent très critiques vis-à-vis des objectifs visés par la charte : « nous remettons en question le plan national, qui n'est pas assez ambitieux, à la fois dans ses objectifs et son calendrier. Celui-ci est calé sur l'objectif d'une atteinte de 10mg de nitrate par litre d'eau d'ici 2027 (taux en dessous duquel, selon la plupart des scientifiques, la prolifération des algues serait fortement atténuée, NDLR), ce qui est tardif au regard de l'urgence du problème » indique Daniel Picquet-Pellorce. En effet, cette charte se présente comme le premier volet d'un programme d'actions se décomposant en trois étapes. Celui-ci vise à réduire les fuites de nitrate dans les cours d'eau de 36 à 29mg par litre d'eau d'ici 2015.

L'engagement des agriculteurs

Pour atteindre ce taux, il faut compter sur la mobilisation des agriculteurs : « il conviendra de faire un état des lieux sur chaque exploitation et de voir quelles possibilités d'actions sont envisageables pour limiter les fuites d'azotes » indique Pascal Prigent, représentant de la chambre d'agriculture Pour lui, « le plus important, est de surtout maîtriser le minéral et valoriser la matière organique sur les exploitations ». Comment ? « En utilisant le moins d'engrais possible, favoriser la méthanisation ou encore la mutualisation des déjections » poursuit Pascal Prigent. Mais l'homme tient à rappeler que, si le monde agricole s'est majoritairement engagé sur le territoire (environ 80% des

exploitants ont approuvé la charte), il faut que les collectivités qui sont financeurs « maintiennent leurs engagements ».

Basé sur le volontariat, le programme d'action pourrait être mis en place de façon contraignante si les objectifs de la charte ne sont pas atteints. Et ce dès 2014. « Il a été clairement indiqué que si la démarche de dialogue et de construction de territoire n'aboutissait pas, ou que si elle aboutissait mais qu'elle n'était pas mise en œuvre effectivement, l'Etat serait conduit à prendre des mesures réglementaires sous la forme d'un arrêté de Zone Soumise à Contrainte Environnementales (ZSCE) qui fixe des prescriptions sur un territoire et par exploitation en matière de réduction des rejets d'azote », détaille Michel Cadot, préfet de la Région Bretagne.

Espérons donc qu'à l'avenir, cette bonne volonté des uns et des autres perdure et que l'Etat ne soit pas obligé d'en venir à la contrainte. Mais aussi qu'à l'avenir le débat puisse se déplacer vers une réflexion globale sur le modèle agroéconomique breton.

Michel Cadot : « si le dialogue n'aboutit pas, l'Etat serait conduit à prendre des mesures réglementaires »



© Christiane Chabanel

Deux jours à Trémargat pour réfléchir au lien

entre modèle économique et prolifération des algues

La <u>Coordination Verte et Bleue</u> représente diverses associations bretonnes de protection de l'environnement réunies pour lutter à la source contre le problème des marées vertes. Ce weekend, à Trémargat (22), celle-ci a invité les citoyens à se joindre à une rencontre sur le thème «Un nouveau modèle économique breton, sans marées vertes ni bleues ». Au <u>programme</u> : conférence, table ronde mais aussi randonnée naturaliste ou encore visite d'une ferme pédagogique pour mener une réflexion sur le problème de la prolifération des algues vertes.

Sauvegarde du Trégor n'approuve pas le plan algues vertes de l'Anse de Locquirec

Alors que Bretagne Vivante et Eaux et Rivières de Bretagne approuvent conjointement la charte de territoire, l'association Sauvegarde du Trégor s'y oppose. En effet, dans un communiqué publié ces derniers jours, l'association environnementale, tout en notant une « nette évolution dans les mentalités des exploitants » déclare ne pas adhérer à un plan qui, selon elle, » ne répond pas à l'urgence sanitaire et à tous les autres dommages occasionnés par les marées vertes, parce qu'il ne se donne pas les moyens d'une action efficace, parce qu'il représente un coût difficilement supportable dans le contexte économique aujourd'hui, parce qu'il est voué à connaître le même sort que tous les autres plans de reconquête de la qualité de l'eau avant lui.«

Plus d'infos

Le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur le portail de la préfecture de Région

Plus web

L'importance de l'agriculture durable en Bretagne